Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 12/10/2026

BCT 500 rappelle Haché de boeuf

- Noms des modèles ou références concernés : **Haché de boeuf**
- Marque : **Hachage au niveau du rayon traditionnel**
- **Date limite de consommation 30/09/2026**
- Conditionnements : **Il n'y a pas d'emballage étant donné que le produit est fabriqué au rayon traditionnel**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/09/2026 au 30/09/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Le produit a été haché le 30/09/26**
- Zone géographique de vente : **Départements : SEINE-ET-MARNE (77)**
- Distributeurs : **Grand frais situé à Lieusaint**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détéction de Listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre